

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

SEANCE DU 19 MAI 2014

DELIBERATION N°2014-23

**OBJET : Compte-rendu du Conseil d'administration du 17 mars 2014.**

**LE CONSEIL,**

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

**DECIDE**

**D'APPROUVER à l'unanimité** le compte rendu du Conseil d'administration du 17 mars 2014 tel que modifié en séance.

Fait à Tours, le 20 mai 2014

Le Président,



Loïc VAILLANT